

Le Plan de protection de la fondation âge d'or

A partir du 22.02.2022

MESURES GÉNÉRALES

- Se laver ou se désinfecter à l'entrée et régulièrement
- Ne pas se serrer la main, ni s'embrasser
- Rechercher une distance de 1.50m entre personnes
- Porter le masque selon les règles en vigueur
- Aérer les espaces privés et communs plusieurs fois par jour
- Désinfecter les surfaces 2 x / jour minimum

RÉSIDENTS



- Port du masque non obligatoire
- Port du masque recommandé pendant les 5 jours suivant la levée de l'isolement
- Privilégier les petits groupes stables pendant les activités communes
- Sorties libres, sans limitation

COLLABORATEURS



- Port du masque obligatoire, sauf dans les colloques et bureaux, en l'absence de résidents et quand la distance d'1m5 peut être garantie
- Aération des espaces de travail, vestiaires...
- Pas de quarantaine contact

VISITEURS



- Port du masque obligatoire dès 12 ans
- Visites 7/7 sans limites horaires, ni de durée, ni de nombre de visiteurs
- Accès à tous les espaces communs
- Visite différée de 5j en cas de symptômes ou de contact avec une personne testée positive